

DEC210788DR11

Décision portant nomination de Mme Joëlle PARRAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR 3040 intitulée CMP**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201512DGDS portant renouvellement de l'unité UAR 3040 intitulée CMP et nommant M. Kholdoun TORKI en qualité de directeur;

Considérant que Mme Joëlle PARRAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 3 au 5 et du 24 au 26 février 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Joëlle PARRAU, *Assistant Ingénieur* est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR3040 intitulée CMP, à compter du 01/01/2021

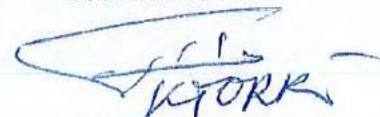
Mme Joëlle PARRAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Joëlle PARRAU est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10/02/2021

Le directeur de l'unité



Kholdoun TORKI

Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)



DEC210895DR11

Décision portant nomination de M Frederic AUDRA aux fonctions d'assistant de prévention partagé au sein de l'UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK) et de l'UAR3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES)

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'UMR5224 intitulée LJK et nommant M. Jean Guillaume Dumas en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5224¹ en date du 14/09/2017 ;

Vu la décision n° DEC201512DGDS portant renouvellement de l'UAR intitulée AMIES et nommant Mme Véronique Maume Deschamps en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'AR 3458² en date du 14/09/2020 ;

Considérant que M Frédéric Audra a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes en collaboration avec l'UGA et l'INP, sur le campus de Saint Martin d'Hère le 23 mai le 3 juin et le 07 juin les modules des jeudis de la sécurité suivante : ambiances physiques de travail, travail sur écran, risque incendie, le risque électrique.

Considérant que les deux unités, dont les activités n'impliquent pas de risques spécifiques, sont localisées dans le même bâtiment.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Frédéric Audra (*ingénieur d'études*), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5224 intitulée LJK et de l'UAR3458 intitulée AMIES , à compter du 23/02/2021

M Frédéric Audra exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Frédéric Audra est placé sous l'autorité du directeur de l'UMR5224 intitulée LJK.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

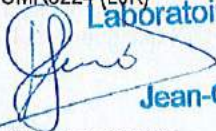
¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

² Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Grenoble, le 23/02/2021

Le Directeur de l'UMR5224 (LJK)

Laboratoire Jean Kuntzmann



Directeur

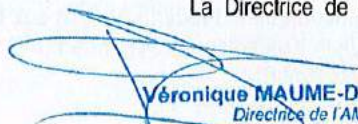
Jean-Guillaume Dumas

Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires

La Directrice de l'UAR3458 (AMIES)



Veronique MAUME-DESCHAMPS

Directrice de l'AMIES

Agence pour les Mathématiques

en Interaction avec

l'Entreprise et la Société

